

## **Le GT « Responsabilité sociétale » de la CIDD**

### **Activités en 2023**

Les activités du groupe de travail ont été principalement centrées sur la poursuite de l'élaboration du deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains ».

En parallèle à ces travaux de développement d'un cadre politique destiné à promouvoir le respect des droits humains et la responsabilité sociétale dans les activités commerciales, 2 thématiques spécifiques ont été explorées dans une approche plus opérationnelle, à savoir :

- La sensibilisation aux enjeux incontournables du devoir de vigilance et le soutien à la mise en œuvre du devoir de vigilance dans les activités des PME ;
- le durabilisation des chaînes de valeur internationales du secteur (agro)alimentaire.

#### **1) Élaboration du deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains »**

##### Contexte :

Depuis juillet 2017, la Belgique dispose d'un premier Plan d'Action National (PAN) portant exécution des « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (UNGP) . Ces UNGP ont été adoptés à l'unanimité le 17 juin 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et concernent la mise en œuvre du cadre de référence « Protéger, Respecter et Réparer » des Nations Unies.

En 2020, afin d'évaluer les progrès réalisés par les autorités et les entreprises belges, depuis l'adoption du premier Plan d'Action National « Entreprises et Droits de l'Homme », un National Baseline Assessment (NBA) on Business and Human Rights a été commandé par l'Institut Fédéral Belge du Développement Durable (IFDD) et le Service Public Fédéral Affaires étrangères.

La thématique « Entreprises et Droits humains » jouissant d'une attention particulière au niveau national, européen et onusien, les autorités belges ont pris la décision de donner suite aux constats du NBA, en s'engageant à développer un deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains ».

En mars 2021, les gouvernements fédéral et régionaux ont pris la décision d'élaborer un deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains » (PAN E&DH), conformément aux Principes directeurs des Nations Unies pour les « Entreprises et les Droits humains » (UNGP). L'élaboration de ce 2e PAN E&DH devra aboutir à un document politique qui liste les priorités et les activités que les gouvernements belges réaliseront pour soutenir

la mise en œuvre des **engagements internationaux, européens, nationaux ou régionaux**, et éventuellement aussi des engagements liés à un domaine politique ou sujet particulier.

### Processus de développement :

Comme expliqué dans le rapport de l'année dernière, pour la préparation du deuxième plan, il a été décidé de suivre la feuille qui planifie l'élaboration d'un processus inclusif et participatif pour un contenu ambitieux et pertinent conformément aux outils internationaux de référence en la matière<sup>123</sup>.

En 2020 et 2021, les bases du cadre de gouvernance du PAN E&DH (phase 1) ont été posées et le « National Basement Assessment » a également été réalisée (phase 2). Une description détaillée des phases 1 et 2 se trouve dans le rapport annuel 2021 de la CIDD. L'année 2022 a été principalement consacrée à la consultation des parties prenantes sur la base des résultats du National Basement Assessment (NBA). A ces contributions se sont ensuite joints les apports des entités fédérales et fédérées qui, tout en veillant à une cohérence entre les mesures, ont défini des actions selon leurs compétences, moyens et ambitions respectives. Le GT RS a pu ainsi concevoir un 1<sup>er</sup> avant-projet de PAN E&DH fin 2022.

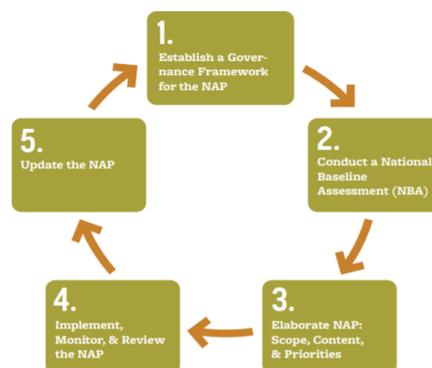


Fig. 1 : 5 étapes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et la révision du PAN (Institut danois des droits de l'homme, 2017)

**Entre janvier et juin 2023**, des négociations entre les représentants des différents gouvernements ont eu lieu pour tenter de rehausser le niveau d'ambition du contenu en général et d'améliorer la consistance des actions de l'avant-projet de 2e PAN. Cet exercice a été complexe et délicat au regard de l'amplitude et la sensibilité de la thématique du respect

<sup>1</sup> [National Action Plans on Business and Human Rights Toolkit](#)

<sup>2</sup> [Guidance on National Action Plans on Business and Human Rights](#)

<sup>3</sup> Les résultats de l'évaluation du 1er PAN par les parties prenantes réalisée en mai 2019.

Rapport complet disponible sur : <https://www.developpementdurable.be/fr/themes/business-human-rights/dialogue-des-parties-prenantes-pan>

des droits humains. Ce semestre de négociations a été l'occasion de trouver un équilibre entre ambition, pertinence et faisabilité des actions proposées. Certaines ont ainsi été affinées quand d'autres ont été élargies. Plusieurs nouvelles actions portant sur le 3e Pilier des UNGP (*Les États doivent pouvoir disposer de mécanismes judiciaires permettant aux victimes d'accéder à des voies de recours efficaces. Les États et les entreprises doivent également mettre en place des mécanismes non judiciaires supplémentaires*) ont été ajoutées, en particulier par le SPF Justice.

Après validation par les représentants des différents gouvernements en juillet 2023, cet avant-projet ainsi consolidé a été soumis aux parties prenantes, au cours d'une dernière phase de consultation.

Le 2e semestre 2023 a été consacré à la consultation de 10 Conseils d'avis nationaux, régionaux et fédéraux. Après le traitement des avis des Conseils consultatifs, le GT RS a finalisé l'élaboration du texte du projet de 2e PAN « Entreprises et Droits humains » en fin d'année (phase 3) avant de le remettre aux deux ministres fédérales compétentes, la ministre des Affaires étrangères et la ministre du Développement durable.

Le texte devra être définitivement soumis aux gouvernements fédéraux et régionaux début 2024, en vue de pouvoir adopter le 2e Plan d'Action National "Entreprises et Droits humains".

## **2) Promouvoir le devoir de vigilance dans les PME**

De nombreux produits qui nous accompagnent au quotidien sont fabriqués à l'extérieur des frontières de la Belgique ou de l'Europe. Les fèves de cacao, de café ou les mangues ne poussent pas sous notre latitude. Nos vêtements proviennent d'usines de l'industrie textile situées en Ethiopie ou au Bangladesh. Nos ordinateurs et téléphones portables contiennent des métaux rares extraits (Cobalt, Coltan, ...) en Afrique. Les entreprises belges produisent et font des affaires partout dans le monde. Si cette mondialisation offre des opportunités aux entreprises et aux employés, les risques pour les droits humains et l'environnement subsistent tout au long de la chaîne d'approvisionnement des produits et services. Le devoir de vigilance (Due Diligence) permet aux entreprises de faire face à ces risques.

Le devoir de vigilance pour les droits humains et l'environnement est un ensemble de processus visant à (1) analyser les risques ; (2) atténuer les risques ; et (3) intégrer le devoir de vigilance dans les opérations de votre entreprise.

SCHÉMA 1. MESURES À PRENDRE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE DILIGENCE

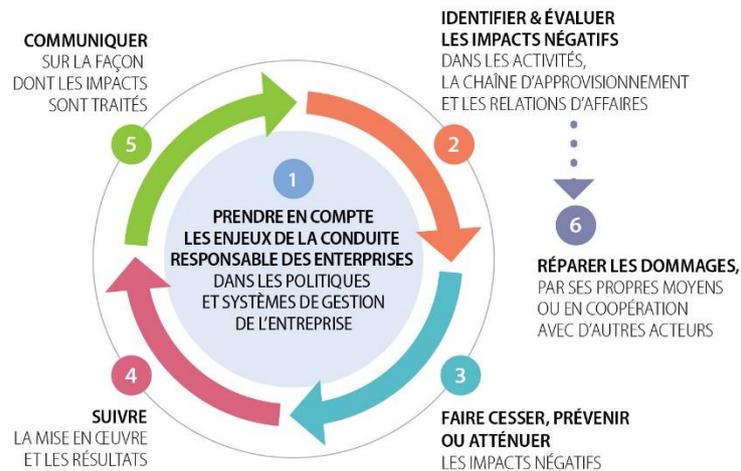


Fig. 2 : OCDE - Guide sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement responsables

Sous la pression d'une coalition de plus en plus large d'acteurs de la société civile, de la politique mais aussi des entreprises, le devoir de vigilance est en passe de s'inscrire dans une législation contraignante. Suite à l'adoption d'une législation en France (loi sur le devoir de vigilance) et en Allemagne (Lieferkettengesetz), la Commission européenne a proposé une directive européenne sur le "devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité" (CSDD). Son adoption est attendue pour 2024. La Belgique n'est pas en reste puisqu'un projet de loi ambitieux pour un devoir de vigilance des entreprises belges est débattue au Parlement depuis 2021.

Indépendamment de la portée du champ d'application de la réglementation en devenir, on estime qu'une majorité d'acteurs économiques belges sera concernée, à court ou moyen termes par cette obligation. Afin de préparer les PME à l'arrivée prochaine de cette nouvelle réglementation, divers projet de soutien ont été développés. Concrètement, Ce soutien a démarré en 2022 avec le développement d'outils et de projet pilotes.

Pour rappel, le site web <https://www.duediligencetoolbox.be> a été mis en ligne fin 2022. Cette boîte à outils a pour objectif d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) dans la concrétisation de leur devoir de vigilance en matière de risques lié aux droits humains et à l'environnement. Dans la continuité, en 2023, une campagne de promotion a été organisée, déclinée en 2 axes :

- **Information & sensibilisation** avec visée et public cible spécifique.
  - o Une **communication passive vers un large public** a été lancée via les réseaux sociaux, la presse et les organisations/partenaires actifs dans le DD.
  - o Une **communication vers un public averti**. Des experts issus des entreprises, ONGs, académiques,... ont été personnellement accompagnés pour l'utilisation de la Toolbox et invités à manifester leur intérêt pour une formation à la Toolbox pour leurs membres/équipes/élèves.

- En partenariat avec divers acteurs belges du DD, l'IFDD a organisé un **workshop le 19 octobre 2023 dans le cadre de [la 5<sup>ème</sup> édition du SDG Forum](#)**. Le programme était centré sur 4 questions : Qu'est-ce que le devoir de vigilance ? Le devoir de vigilance est-il obligatoire ? Pourquoi faire son devoir de vigilance ? Comment s'engager efficacement dans un processus de devoir de vigilance ?
- **Soutien à la mise en œuvre du devoir de vigilance** (à l'aide de la Toolbox Due Diligence)
  - Pour la deuxième année consécutive, un projet pilote a été lancé en 2023, avec pour objectif de créer des **réseaux d'apprentissage sectoriel** visant à stimuler et renforcer le partage de connaissances et de savoir-faire sur le devoir de vigilance dans la chaîne d'approvisionnement. Les fédérations sectorielles sélectionnées ont reçu un subside, alloué par la ministre du Développement durable, allant jusqu'à 70.000 euros pour la mise sur pied d'un réseau d'apprentissage. Les secteurs engagés sont [AGORIA](#) (industrie technologique), [COMEOS](#) (Secteur de la Distribution) [FVPHouse](#) (secteur fruits & légumes), [AWDC](#) (secteur du Diamant).
  - Un appel à projet a été lancé et s'est adressé aux PME, aux entreprises de l'économie sociale et aux ONGs (et autres organisations) qui souhaitent mettre en place un système de diligence raisonnable dans leur chaîne de valeur. Un subside, alloué par la Ministre du DD, pouvant aller jusqu'à 20.000 euros pour l'accompagnement externe. Les candidats sélectionnés sont [BELCONFECT](#), [FLANDERS DC](#) et [RIKOLTO](#).

### **3) Stratégie « Beyond Food » : durabilité des chaînes (agro)alimentaires internationales**

Comment la Belgique peut-elle améliorer la durabilité et la transparence des chaînes alimentaires internationales ? Pour répondre à cette question complexe, le gouvernement fédéral belge a lancé la stratégie « Beyond Food » en 2020.

En 2022, une étude a été commandée auprès du Bureau d'Analyse Sociétale d'Intérêt Collectif ( [Le BASIC](#) ) pour la réalisation d'une [analyse approfondie de la durabilité des chaînes agroalimentaires internationales en Belgique](#). Cette étude a permis d'identifier les 10 filières prioritaires pour lesquelles des trajectoires de transition écologique et sociale peuvent être mise en place.

Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'une communication via les réseaux sociaux, la presse et les organisations/partenaires actifs dans le DD.

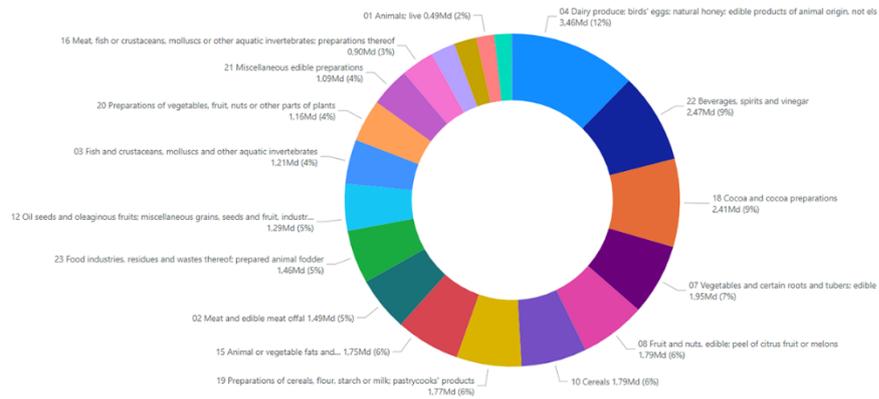


Fig. 3 : Catégories de produits alimentaires importés en Belgique en provenance de pays non membres de l'OCDE

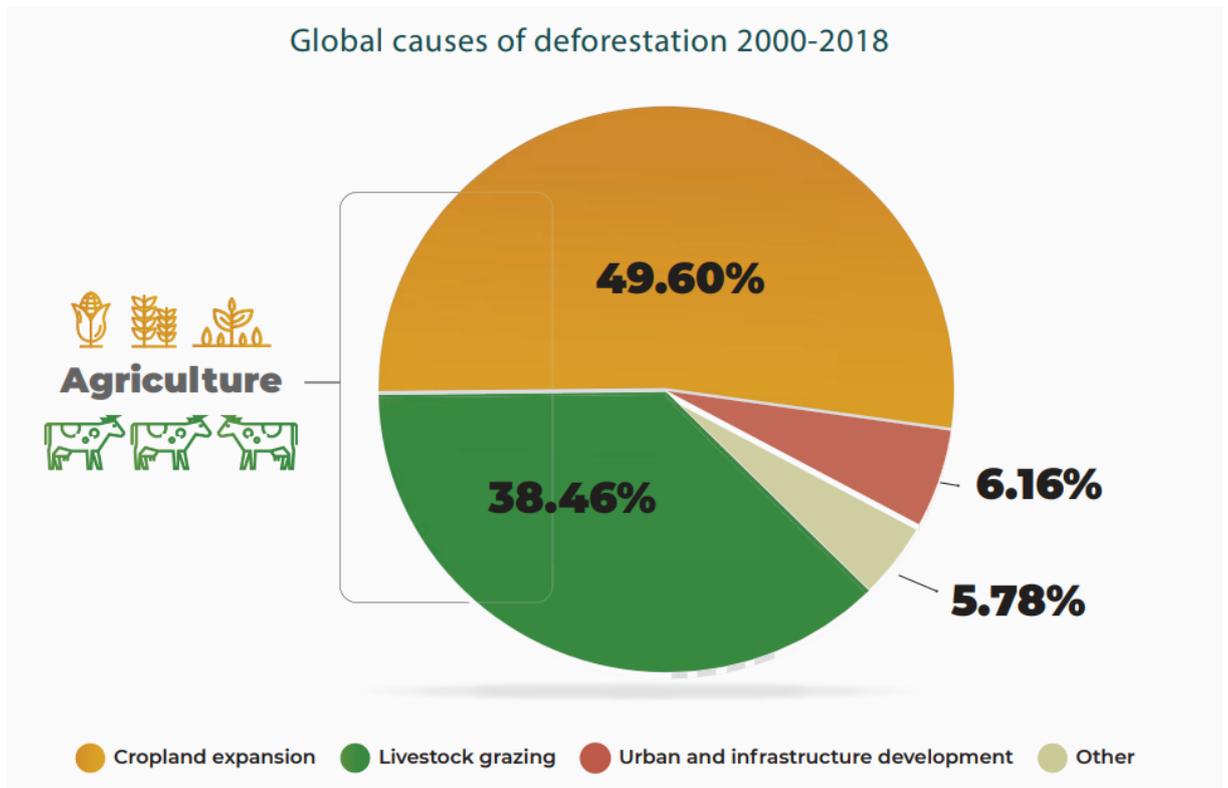


Fig. 4 : « Les chaînes de valeur mondialisées ont une responsabilité majeure dans ces dégradations environnementales et sociales, malgré la croissance du PIB qu'elles ont contribué à générer dans de nombreux pays. »

(World Bank, World Development Report 2020: Trading for Development in the age of Global Value Chains, October 2019)

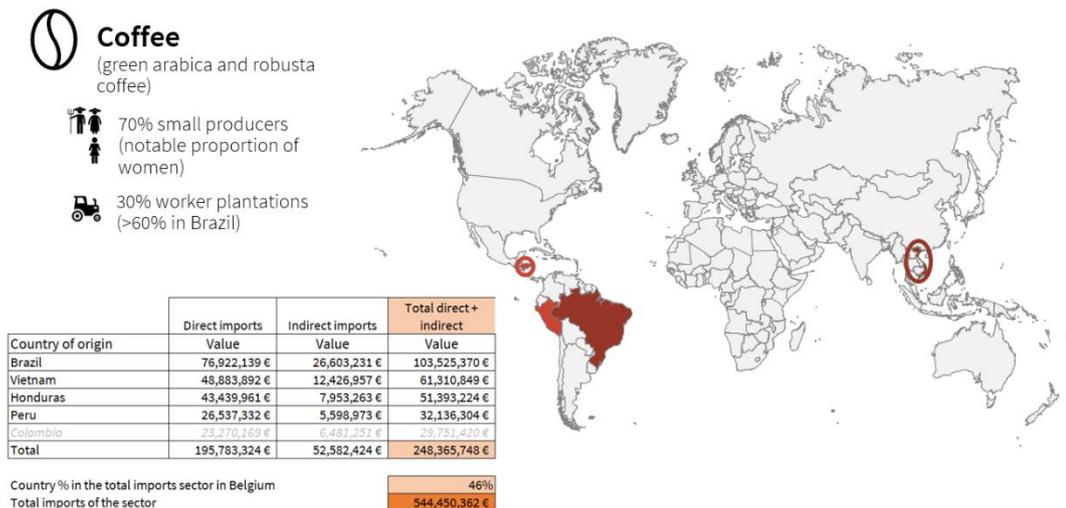


Fig. 5 : Le café représente la deuxième catégorie de produits alimentaires importés en Belgique en provenance de pays non-membres de l'OCDE en 2019.

Dans la continuité de cette analyse, le 16 novembre 2023, l'Institut fédéral du développement durable (IFDD), The Shift et le service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ont rassemblé tous les acteurs du secteur (agro)alimentaire afin de présenter et d'examiner les résultats de cette étude, en mettant l'accent sur **l'huile de palme et le soja, commodités** identifiées comme top prioritaires par l'étude. Les informations sur le programme de cet événement sont disponibles sur <https://www.developpementdurable.be/fr/harvesting-sustainability-there-future-palm-oil-and-soy>.

L'événement a réuni près de 150 participants issus de divers secteurs de la société (secteur public, communauté européenne à Bruxelles, ONG, entreprises, fédérations sectorielles ou commerciales, acteurs académiques) qui ont débattu sur la durabilité des chaînes de valeur, de l'avenir/du rôle pour les initiatives volontaires existantes dans le nouveau contexte réglementaire, relations à long terme avec les fournisseurs,... en se concentrant sur les filières de l'huile de palme et du soja.

Voyez la vidéo qui retrace les enjeux fondamentaux abordés durant cette journée : <https://youtu.be/gTaKjFqy1FO>